

**Résumé de l'Assemblée générale
du groupement pour l'Avenir du Pré-au-Blanc
du 24 février 2011**

A 20h05, M. Ernest Boget, Président, ouvre l'Assemblée générale à l'Auberge communale de St-Légier en souhaitant la bienvenue aux membres présents.

Sont excusés : MM. Brunchwig, Lambelet, Mansourian, Membrez et Magnusson (vérificateur).

La liste des présences est mise en circulation, 21 participants sont présents.

Le secrétaire, M. R. Gilliéron donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée et aucune demande de modification n'est demandée. Son approbation est donnée par l'assemblée.

Rapport du président :

M. Boget étant parti à l'étranger pour une longue période, il ne lui était plus possible de nous faire parvenir son rapport, Nous transcrivons ici quelques éléments retenus.

- Pour Pré-au-Blanc, pas de changement au niveau du Plan Général d'affectation.
- Il est toujours question d'y implanter des activités à haute valeur ajoutée

- Terrains d'en Ferreyres
- Coupe d'arbres sur le terrain d'en Ferreyres : Un déboisement incompréhensible a été effectué sur le terrain, ceci avec l'aide des bûcherons de la commune de St-Légier. Se pose la question de la légalité de telles mesures.
- Le terrain appartenant à la commune de Vevey, situé à proximité du centre de tennis de La Veyre se retrouve transformé en hélicoptère.

Rapport du caissier - Présentation des comptes :

État au 31 décembre 2008 :	Fr.	11958.40
Montant des cotisations, dons et intérêts 2009 :	Fr.	1971.--
Dépenses 2009 :	Fr.	674.30
État au 31 décembre 2009 :	Fr.	13255.10
Montant des cotisations, dons et intérêts 2010 :	Fr.	2041.95
Dépenses 2010 :	Fr.	211.70
État au 31 décembre 2010 :	Fr.	15085.35

Rapport des vérificateurs des comptes :

Les vérificateurs des comptes se sont réunis le jeudi 3 février 2011.

La vérification des comptes pour les exercices 2009 et 2010 n'a révélé aucune erreur.

Les vérificateurs relèvent l'excellente tenue de la comptabilité et recommande à l'assemblée d'approuver les comptes.

Décharge au Caissier :

Le président invite les membres présents à donner décharge au caissier ainsi qu'aux vérificateurs.

Fixation de la cotisation :

Décision est prise de ne pas modifier la cotisation qui est maintenue à Fr. 30.- par année.

Organisation du comité :

Selon le principe de présidence tournante, après deux ans d'activité, le Président sortant, E. Boget cède sa charge pour les deux années à venir à Ch. Mueller.

La nouvelle composition du comité est par conséquent la suivante pour les deux années à venir :

Président :	Christian Muller
Vice président :	Ernest Boget
Caissier :	Pierre Alain Polletti
Secrétaire :	Pierre Zapf
Archiviste :	Max Muller
Site Internet :	Robert Gilliéron

Exposé du Président :

Le Président décrit les conditions liées à la surcharge du trafic et de ses conséquences. A titre de comparaison, il mentionne les régions de Villeneuve, Matran ou Allaman qui sont toutes situées à proximité de centres à fortes activités commerciales et dont les nuisances liées au trafic peuvent être comparées à la commune de St-Légier du fait de la densité des constructions qui s'y trouvent et du trafic qui devient de plus en plus surchargé.

Il nous donne à titre d'information les données liées au trafic mesuré dans ces différentes régions :

Trafic journalier :	
St-Légier :	25'100 véhicules
Villeneuve :	19'000 véhicules
Allaman :	15'200 véhicules
Matran :	19'200 véhicules (vu à la hausse)

La proximité des habitations est semblable dans ces différentes régions. La situation de St-Légier pourrait s'approcher de celle de Crissier si rien n'est empêché.

Sujets d'actualité

- Présentation du PGA le 22 mars par la commune. Suppression des zones intermédiaires.
- Equipement collectif. Un hélicoptère fait-il partie de cette catégorie d'équipements ?

Divers

M. Filippozzi prend la parole et donne quelques réponses ou indications par rapport aux points soulevés :

PGA

En ce qui concerne le PGA, il indique qu'afin de présenter le PGA à la population, une permanence est organisée de 17h00 à 19h00 avec la présence des mandataires du groupe de travail.

Il fait également mention que le but de la Confédération et les cantons est d'éliminer les zones intermédiaires.

Hélicoptère

En ce qui concerne les équipements collectifs, M. Filippozzi indique qu'il n'y a pas eu de discussion sur la création d'un éventuel hélicoptère, qu'aucune demande n'a été effectuée auprès de la Municipalité et donc qu'aucune autorisation n'a été délivrée. Il tient à relever que cette activité est considérée comme moins polluante que d'autres.

M. Boget pose la question des requêtes à présenter afin d'obtenir des garanties sur les affectations ?

Mme Dunant fait remarquer qu'un hélicoptère n'amène pas de circulation. Par contre de grosses nuisances sonores lors de manifestations telles que le Montreux Jazz.

M. Bucher pose la question des zones survolées lors des phases d'approche pour les atterrissages et décollages, par où se feront-elles ?

M. Carrard considère que ce sont encore des questions trop précoces.

En ce qui concerne la coulée verte, il se demande comment elle sera modifiée ? Il préconise de lancer des suggestions. Vevey se plaint de ne plus avoir de terrain disponible pour des activités sportives.

Il y a également la problématique de l'accueil des Roms et de l'éventualité d'un Hôpital régional sur la parcelle annexe au terrain du tir à l'arc.

M. Carrard propose un tour de table afin de récolter des idées d'affectation. On pourrait également suggérer au syndic de soumettre une page blanche à la population afin de mieux connaître ses idées, ses désirs...

M. Bucher : A propos du trafic, soulève la problématique du trafic pendulaire, avec le co-voiturage et les problèmes liés au parking journalier, de même que ceux liés au parking de véhicules à plus long terme (vacances/voyage).

M. Ch. Mueller : En ce qui concerne tout nouveau développement, il serait tout d'abord plus intelligent de régler les problèmes liés à la circulation qui ne font que se détériorer.

M. Carrard : Il y avait une priorité Chenalettaz en 2004 : toujours rien de fait. Il faut créer un débat. Nous regrettons que d'autres propositions n'aient pas été apportées. Le terrain des Curtilles actuellement en vigne à l'entrée du village est remis en terrain constructible.

M. Filippozzi se trouve régulièrement minorisé dans les groupes de travail. Il est de ce fait important de le soutenir. La Commission d'urbanisme devrait être également composée d'habitants de la commune.

Au sujet du PGA, il est à relever qu'il sera défendu par un syndic qui ne sera plus en place en juin et de ce fait n'aura pas à supporter ses conséquences.

Il est également souligné l'importance de remettre en avant la coulée verte.

Au sujet du giratoire devant Gétaz Romang, la mise à l'enquête était incomplète. Il faudrait absolument diriger le trafic du chenil et de Fenil vers le giratoire.

Les problèmes du trafic sur la route de Fenil sont principalement la conséquence du trafic de transit. De plus la limitation des 30km/h n'est pas respectée.

Un communiqué de presse aux journaux régionaux et 24 Heures doit être envoyé avant le 22 mars afin de sensibiliser la population.

La séance se termine à 22h00. Les personnes présentes sont conviées à prendre un rafraîchissement et la soirée s'achève dans la convivialité et la bonne humeur.